Congrès d'orientation pastorale 2011

Vision de notre Église diocésaine, orientations pastorales et recommandations adoptées les 26 et 27 octobre 2011

Diocèse d'Edmundston

CONGRÈS DIOCÉSAIN D'ORIENTATION PASTORALE 2011



Depuis novembre 2010, les membres de la communauté diocésaine, nous avons été invités d'abord à exprimer nos rêves et nos espoirs pour l'avenir de notre Église. Pendant des mois, nous avons peaufiné plus de soixante propositions, regroupées en huit orientations pastorales.

La célébration du congrès est déjà une chose du passé. Après une journée de ressourcement où

nous avons voulu donner des bras, des yeux et un cœur à Jésus-Christ dans notre milieu, nous avons voté, souvent à l'unanimité, l'ensemble des propositions présentées.

Bien sûr, je le rappelais déjà lors du congrès, nos votes voulaient indiquer notre engagement à travailler ensemble à réaliser pendant les prochains cinq ans les orientations que nous avons adoptées.

Nous continuerons à être attentifs à nos frères et sœurs à qui nous sommes envoyés. Que recherchent-ils dans leur vie? Comment se traduit leur quête de bonheur? Quels sont leurs besoins actuels? Notre défi : montrer en quoi la Bonne Nouvelle qui nous fait vivre peut rejoindre la quête qui est la leur. C'est là un des secrets de la « nouvelle évangélisation ».

Après avoir commencé à rencontrer Jésus-Christ sur nos routes, nous le découvrons progressivement et nous tentons de l'accueillir pour maintenant le suivre et le proclamer.

Je suis heureux que nous puissions ensemble poursuivre la route, vivant encore plus intensément la mission que le Seigneur nous confie.

Fraternellement,

+ Claude Champone ori

+Claude Champagne, o.m.i., Évêque d'Edmundston.

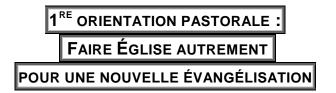
VISION DE NOTRE ÉGLISE DIOCÉSAINE

Nous souhaitons que notre Église diocésaine soit :

- Une Église vivante et aimante qui présente l'Évangile et qui donne des bras, un cœur, des yeux à Jésus le Christ.
- Une Église accueillante et inclusive pour tous, sans exception, avec prédilection pour les jeunes et pour les personnes blessées par la vie.
- Une Église à l'écoute des besoins du milieu, soucieuse de s'adapter aux nouvelles réalités de la société et de la culture d'aujourd'hui.
- Une Église dynamique, composée de chrétiens et chrétiennes, qui, animés par l'Esprit de la Pentecôte, sont témoins de la foi dans leur milieu.
- Une Église en marche, pleine d'espérance, avec une vision positive face à l'avenir.



ORIENTATIONS PASTORALES ET RECOMMANDATIONS



Lorsqu'on dit « nouvelle évangélisation », il faut d'abord se référer au mot « évangile », qui vient du grec et qui signifie BONNE NOUVELLE. Donc, évangéliser, c'est proclamer la Bonne Nouvelle. Il s'agit de proclamer l'Évangile d'une nouvelle façon, par de nouveaux moyens. La Bonne Nouvelle demeure la même.

La Bonne Nouvelle se réfère à Jésus, le Christ, Fils de Dieu, qui nous montre le chemin vers le Père et la vie dans le Royaume de Dieu. Dans l'Évangile selon Saint Luc, nous lisons que Jésus se rendit à la synagogue et y fit la lecture. Il tomba sur un texte du prophète Isaïe qui disait : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres. » Et Jésus ajoute : « Ce passage de l'Écriture s'est réalisé aujourd'hui, même au moment où vous l'avez entendu. » (Lc 4 :18; 21)

Le Pape Paul VI nous rappelle dans son exhortation « Evangelii nuntiandi » que « évangéliser pour l'Église, c'est porter la Bonne Nouvelle dans tous les milieux de l'humanité et, par son impact, transformer du dedans, rendre neuve l'humanité elle-même. » (18)

Le défi de notre Église diocésaine en ce début du XXI^e siècle est de trouver et de mettre en œuvre de nouvelles façons d'annoncer Jésus-Christ et de faire Église autrement.



No 1 : Que notre action pastorale et missionnaire soit davantage axée sur les moyens de rejoindre, rassembler et impliquer les personnes qui participent peu ou pas à la vie de la communauté : adolescents et adolescentes, jeunes adultes, personnes marginalisées ou distantes...

No 2 : Que de nouveaux moyens soient créés et mis en place pour favoriser l'évangélisation des adolescents et adolescentes, jeunes adultes et adultes. Exemples : les équipes Net (National Evangelization Team), les équipes de partage de la Parole...

No 3 : Qu'on approfondisse davantage le but de la catéchèse qui est une rencontre avec le Christ vivant dans la communauté chrétienne, dans la parole proclamée et dans les sacrements. Pour ce faire, que dans chaque zone, de la formation soit offerte aux catéchètes et aux parents sous forme d'ateliers traitant divers sujets, qu'on exploite davantage « *l'Aide-mémoire pour catéchètes...* »

No 4: Qu'on expérimente de nouvelles approches, telles « *La catéchèse biblique par le jeu et les symboles »*, des camps de réflexion avec les jeunes, qu'on exploite ce qui se fait déjà dans certaines unités pastorales du diocèse ainsi qu'une plus grande utilisation des sites web, des mimes, du théâtre, autant de moyens pour atteindre le but de la catéchèse.

No 5: Que plus de rencontres d'éducation de la foi soient offertes aux parents qui demandent le baptême de leur enfant et qu'un suivi leur soit offert après le baptême. Exemples : « L'éveil religieux des enfants de 4 et 5 ans » (projets bibliques de Noël et Pâques), la mascotte Amour, « Grandir avec ton enfant », « la P'tite Pasto », rencontres des parents pour partager et échanger quelques fois pendant l'année...

No 6 : Que des sessions de formation de l'École d'évangélisation Saint-André soient offertes dans le diocèse afin de discerner si nous voulons privilégier ce moyen d'évangélisation.

No 7 : Qu'un service d'accompagnement soit disponible au niveau des unités ou des zones pastorales pour les personnes qui ont de la difficulté à vivre un deuil, là où ce service n'existe pas.

No 8: Que les équipes d'animation pastorale et les services diocésains encouragent des projets et des activités qui contribuent à une plus grande unité et collaboration entre les différentes paroisses d'une unité pastorale de même qu'entre les unités pastorales et le diocèse.

No 9 : Que de la consultation, formation ou éducation soit faite ou donnée aux communautés chrétiennes avant de procéder à des changements liturgiques et pastoraux. Exemple : les célébrations dominicales de la Parole (appelées aussi ADACE).

No 10 : Que les services diocésains et les unités pastorales fassent davantage la promotion de la vie diocésaine et des communautés chrétiennes du diocèse au moyen des médias traditionnels ainsi que par le biais des nouvelles technologies telles l'internet, le site Web du diocèse...

No 11 : Que dans nos communautés chrétiennes, nous travaillions davantage avec les organismes, regroupements, écoles etc.

2^E ORIENTATION PASTORALE : PAROLE DE DIEU...PAROLE DE VIE

La Parole de Dieu est un trésor pour l'Église. Elle est « Bonne Nouvelle » pour les baptisés qui l'accueillent, la méditent et la vivent.

« Elle est vivante la Parole de Dieu, elle agit avec puissance, et pénètre les pensées de notre cœur. » (He 4,12)

Connaître la Parole de Dieu, c'est s'assurer un avenir.

« Je suis venu, dit le Seigneur, pour que les hommes aient la vie et qu'ils l'aient en abondance. » (Jn 10,10)

« Notre temps doit être toujours davantage le temps d'une nouvelle écoute de la Parole de Dieu et d'une Nouvelle Évangélisation. Que l'Esprit Saint éveille chez les hommes la faim et la soif de la Parole de Dieu et suscite de zélés messagers et témoins de l'Évangile. Aujourd'hui, l'Esprit Saint ne cesse de susciter des auditeurs et des messagers convaincus et persuasifs de la Parole du Seigneur! » (Verbum Domini, #122)

Le défi de notre Église diocésaine en ce début du XXI^e siècle est de promouvoir une meilleure connaissance et une plus grande intégration de la Parole de Dieu dans la vie des personnes et des communautés chrétiennes.



RECOMMANDATIONS:

No 12: Que soient créés des groupes de personnes appelés équipes de partage de la Parole, cellules paroissiales ou communautés de base afin de permettre aux gens de mieux connaître et de vivre davantage la Parole de Dieu, et de partager avec d'autres croyants et croyantes. (Exemples: « Parole et Vie » du diocèse de Rouyn-Noranda, « L'aventure de l'Évangile » du diocèse de Trois-Rivières...) Que les animateurs et animatrices de ces groupes soient bien formés.

No 13: Que des moyens soient mis en œuvre afin que la Parole de Dieu soit actualisée au cœur du quotidien des jeunes familles. (Exemples : le volume « *Au rythme de la vie familiale », « DVD Les Veilleurs de l'histoire »*) et que la Parole de Dieu soit davantage présentée lors des rencontres de catéchèse avec les parents.

No 14: Qu'une sensibilisation soit faite dans nos communautés chrétiennes afin de donner davantage d'importance à la prière, qu'on encourage et soutienne davantage les groupes existants de prière et qu'un plus grand nombre de groupes de prière soient formés.

No 15 : Que les équipes d'animation pastorale étudient la possibilité d'organiser une retraite annuelle dans leur unité pastorale.

« Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux. » (Mt 18, 20)

Cette parole de Jésus a de tous les temps été le fondement de la prière communautaire. Nos célébrations liturgiques actuelles sont directement issues d'une mise à jour en profondeur inspirée par la Constitution sur la Sainte Liturgie de Vatican II.

Le Concile nous a aussi incités fortement à faire participer activement les fidèles à la prière : «Pour promouvoir la participation active, on favorisera les acclamations du peuple, les réponses, le chant des psaumes, les antiennes, les cantiques et aussi les actions ou gestes et les attitudes corporelles. On observera aussi en son temps un silence sacré. » (#30)

Il importe donc que tout ce qui est possible soit mis en œuvre pour promouvoir l'apport de l'ensemble de l'assemblée à la prière.

Le défi de notre Église diocésaine en ce début du XXI^e siècle est que nos célébrations liturgiques (Eucharistie, célébration dominicale de la Parole (appelée aussi ADACE) ou autres célébrations) soient plus accueillantes, plus vivantes, plus actuelles sous de nouvelles formes et qui rejoignent davantage les gens dans leur vie quotidienne.



No 16: Que les comités de liturgie voient aux changements à apporter au niveau visuel, du chant, de la musique, de la participation des enfants, adolescents et adultes afin que nos célébrations liturgiques soient plus vivantes, dynamiques, créatives, adaptées à la culture des gens et imprégnées d'un esprit de fraternité et de fête. Que les comités fassent un effort pour recruter des jeunes adultes.

No 17 : Qu'une plus grande importance soit accordée à l'accueil de tous, jeunes et moins jeunes, lors de nos célébrations liturgiques.

No 18: Que des efforts soient faits, avec la collaboration de la chorale, afin que l'assemblée participe davantage au chant durant les célébrations, par exemple, avoir une personne animatrice d'assemblée, un feuillet de chants...

No 19: Que dans toutes les unités pastorales, des célébrations dominicales avec des liturgies spéciales de la Parole pour les plus jeunes et une chorale familiale ou d'enfants, soient préparées, animées avec les enfants et les jeunes.

No 20: Que le message des homélies soit davantage près du vécu quotidien des gens dans un langage d'aujourd'hui et que les laïques aient l'occasion d'y contribuer en apportant des témoignages de vie.

No 21 : Que chaque unité pastorale ait une équipe d'animation bien préparée pour les célébrations dominicales de la Parole (appelées aussi ADACE) et que la formation soit donnée aux communautés chrétiennes sur le sens et l'importance des ADACE.

No 22 : Que dans chaque paroisse, l'équipe d'animation pastorale étudie la possibilité de faire des changements à la disposition intérieure de l'église afin de permettre des célébrations plus participantes.

No 23 : Que des nouveaux moyens soient utilisés afin de revaloriser le sacrement du Pardon. Exemples : catéchèses, conférences, homélies, rencontres...

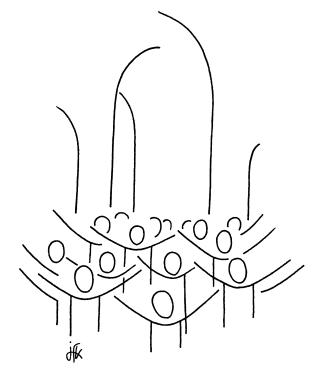
No 24 : Que les équipes d'animation pastorale continuent à offrir des célébrations communautaires du Pardon lors des temps forts de l'année liturgique, l'Avent et le Carême, les retraites paroissiales et autres occasions.

No 25 : Que des nouveaux moyens technologiques soient utilisés lors des célébrations et des rencontres.

No 26 : Que le comité diocésain de liturgie soutienne le travail des comités de liturgie dans les unités pastorales et voie à la formation des membres des comités de liturgie.

No 27 : Que le comité diocésain de liturgie étudie les besoins des différents comités de liturgie.

No 28: Qu'en lien avec une recommandation du Congrès 2006, nous réitérons que les célébrations eucharistiques dominicales aient lieu dans les églises paroissiales et que, de façon habituelle, l'Eucharistie célébrée dans les foyers de soins et les résidences de personnes âgées le soit sur semaine.



4^E ORIENTATION PASTORALE:

LA PASTORALE JEUNESSE ET FAMILIALE

Le Décret sur l'apostolat des laïques « Apostolicam actuositatem » no 12 mentionne que « les jeunes doivent devenir les premiers apôtres des jeunes, en contact direct avec eux, exerçant l'apostolat par eux-mêmes et entre eux, compte tenu du milieu social où ils vivent... Lorsque mûrit la conscience de leurs propres personnalités, poussés par leur ardeur naturelle et leur activité débordante, ils prennent leurs propres responsabilités et désirent être parties prenantes dans la vie sociale et culturelle; si cet élan est pénétré de l'esprit du Christ, animé par...l'amour envers l'Église, on peut espérer des fruits très riches. »

C'est Vatican II dans sa constitution *Gaudium et Spes* qui nous rappelle que « L'union de la famille humaine trouve une grande vigueur et son achèvement dans l'unité de la famille des fils de Dieu, fondée dans le Christ. » (42,1) Il nous rappelle aussi que « la santé de la personne et de la société tant humaine que chrétienne est étroitement liée à la prospérité de la communauté conjugale et familiale. » (47,1) Également, il insiste sur le fait que « la famille est en quelque sorte une école d'enrichissement humain. » (52,1)

Le défi de notre Église diocésaine en ce début du XXI^e siècle est de donner suite à cette vision de la construction de communautés où les jeunes et les familles ont leur place, où ils sont écoutés et respectés, et où ils sentent qu'ils peuvent participer à la continuation de l'œuvre du Christ parmi nous pour bâtir un monde meilleur et plus juste.



11

RECOMMANDATIONS:

No 29 : Que le Service diocésain de la pastorale continue à mettre sur pied des équipes de pastorale jeunesse dans toutes les unités pastorales avec la collaboration des équipes d'animation pastorale.

No 30 : Que de nouveaux moyens soient créés et mis en place pour favoriser l'évangélisation des adolescents, adolescentes, et jeunes adultes, par exemple, la profession de foi, les équipes Net (National Evangelization Team), évangélisation des jeunes par les jeunes...

No 31 : Que dans les unités pastorales, des activités et des projets soient mis en place afin de rejoindre et de rassembler les adolescents, adolescentes et les jeunes adultes.

No 32: Que des moyens et ressources soient mis en place afin de consulter les adolescents, adolescentes et les jeunes adultes sur leurs attentes, besoins et participation possible à l'Église et qu'un suivi soit réalisé.

No 33 : Que le Service diocésain de la jeunesse organise des camps bibliques pour les adolescents et adolescentes.

No 34 : Que les unités pastorales organisent auprès des jeunes des activités d'engagement social de même que des actions caritatives auprès des personnes dans le besoin. Exemples : visites dans des foyers, Jeûne-Jeunesse...

No 35: Que le Service diocésain de la jeunesse, en collaboration avec les équipes de pastorale jeunesse, organise des pèlerinages, marches de réflexion à l'intérieur de notre diocèse pour les adolescents, adolescentes et les jeunes adultes. Exemples : « Des chemins qui marchent », diocèse de Gatineau.

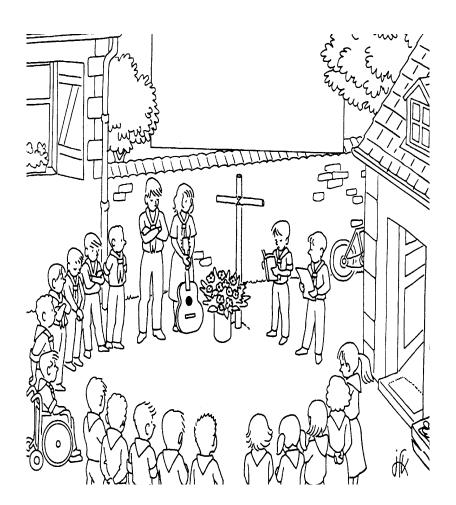
No 36 : Que des projets de solidarité internationale soient organisés afin de permettre à des jeunes de vivre une expérience avec des gens qui luttent contre la pauvreté dans les pays du Sud.

No 37: Qu'on suscite la collaboration des adolescents, adolescentes et des jeunes adultes sur le thème de la protection de l'environnement, par exemple, le programme de « *l'Église Verte »* du Centre canadien d'œcuménisme.

No 38: Que le Service diocésain de la pastorale, avec la collaboration des diocèses voisins de Ste-Anne-de-la-Pocatière, Rimouski et Portland, organise les activités religieuses et spirituelles reliées au Congrès mondial acadien 2014.

No 39 : Que le Service diocésain de la famille voie à ce que des journées de la famille soient organisées dans chacune des zones pastorales ou unités pastorales, une fois par année.

No 40 : Que le Service diocésain de la jeunesse voie à la possibilité d'une collaboration avec le Village des Sources ResMaVic.



5^E ORIENTATION PASTORALE : PASTORALE SOCIALE

« En vérité je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » (Mt 25, 40)

Cette parole lancée par Jésus a résonné dans le cœur des chrétiens de toutes les époques comme un parti pris préférentiel en faveur de ceux et celles qui sont les plus démunis de la Terre. Elle nous appelle à agir envers ceux et celles qui n'ont pas de lieu où se reposer et qui n'attendent plus rien, ou qui souffrent d'injustices. Elle nous invite à rencontrer les exclus, les laissés-pour-compte, les souffrants de toutes sortes. C'est chez ces gens humbles, fragiles et faibles que Jésus nous a dit de Le rencontrer. Ce sont ces gens qui doivent devenir de plus en plus nos frères et nos sœurs en Jésus-Christ.

« Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur. » (Gaudium et Spes # 1)

Le défi de notre Église diocésaine en ce début du XXI^e siècle est que la pastorale sociale soit au cœur des préoccupations de toutes nos communautés chrétiennes et qu'elle soit le signe principal de la vitalité de la foi chrétienne dans notre diocèse.



No 41 : Que chaque personne et chaque communauté chrétienne soient davantage impliquées avec les personnes qui luttent contre toutes formes de pauvreté (les malades, les démunis, les marginalisés, les rejetés, etc.) et s'engagent concrètement dans des actions de partage et de solidarité.

No 42 : Qu'une équipe de solidarité et de justice sociale soit créée dans chaque unité pastorale ou chaque zone pastorale afin d'apporter un soutien aux personnes démunies et de travailler avec d'autres organismes pour plus de justice et de solidarité dans notre milieu.

No 43 : Que de la formation sur la justice sociale, en lien avec la mission de l'Église, soit offerte au niveau diocésain (1 ou 2 activités annuelles) et dans les unités pastorales, spécialement par la formation donnée aux équipes de solidarité et de justice sociale.

No 44 : Que les membres des équipes de solidarité et de justice sociale des unités pastorales travaillent en collaboration avec les organismes aidant les démunis et soutiennent leurs actions. Que les équipes réalisent des actions complémentaires et non parallèles.

No 45 : Que chaque unité pastorale réalise, à chaque année, au moins une action concrète en faveur des moins favorisés de leur communauté.



L'Église est mandatée par le Christ pour continuer sa mission : rassembler le peuple de Dieu en vue du Royaume des cieux. Dès lors, tout baptisé, de par les fonctions sacerdotale, prophétique et royale, devient un agent ou une agente d'évangélisation. « ...Allez vous aussi, à ma vigne », dit le Seigneur. (Mt 20, 4)

Dans son exhortation apostolique post-synodale « Christifideles laici », le pape Jean Paul II déclare : « L'appel ne s'adresse pas seulement aux Pasteurs, aux prêtres, aux religieux et aux religieuses; il s'étend à tous : les fidèles laïcs, eux aussi, sont appelés personnellement par le Seigneur, de qui ils reçoivent une mission pour l'Église et pour le monde. » (op.cit. 2)

Le défi pour notre Église diocésaine en ce début du XXI^e siècle est d'impliquer et de former des laïques engagés et vivant leurs responsabilités de baptisés dans la mission de l'Église.



No 46: Qu'une plus grande sensibilisation et promotion soient faites sur le rôle des laïques (femmes et hommes) en Église, sur leurs responsabilités de baptisés et sur l'importance de leur engagement dans la communauté chrétienne. Qu'à la suite de cette sensibilisation, un plus grand nombre de laïques surtout des jeunes adultes, soient interpellés personnellement à s'engager et à mettre leurs charismes au service de leur communauté chrétienne.

No 47: Qu'on poursuive l'École de formation pastorale et la formation continue en pastorale selon les besoins afin de former des leaders pour nos communautés chrétiennes.

No 48: Qu'on offre de la formation à des laïques (femmes et hommes) pour l'animation de célébrations de la Parole, que ce soit les célébrations dominicales de la Parole (appelées aussi ADACE), les célébrations en semaine, les baptêmes, les mariages et les funérailles. Que des personnes soient mandatées par l'Évêque pour ces ministères.

No 49 : Qu'on poursuive et améliore le travail d'équipe entre prêtres et laïques dans un esprit de vraie collaboration, de respect mutuel, de démocratie dans les prises de décisions, d'écoute, de fraternité et de partage des responsabilités.

No 50 : Que le diocèse étudie s'il y a intérêt, besoin et pertinence, d'ouvrir la possibilité du diaconat dans notre diocèse.

No 51 : Qu'on étudie la possibilité de former une équipe diocésaine « Femmes en Église » pour sensibiliser davantage au rôle et à l'importance des femmes dans la mission de l'Église et de faire progresser la place de la femme dans l'Église.

No 52: Que les équipes d'animation pastorale voient à la mise sur pied d'une équipe de pastorale dans les foyers de soins et les résidences de personnes âgées de leur unité pastorale.

LES RÉAMÉNAGEMENTS PASTORAUX

La proclamation de « la Bonne Nouvelle du Royaume » exige de tous les diocésains et diocésaines un effort d'adaptation afin de rejoindre le plus de croyants dans des lieux moins fréquentés et moins connus. C'est Jésus lui-même qui, notant les besoins immenses autour de lui, a enjoint ses disciples à se retrousser les manches : « La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux : priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson. » (Mt 9, 35-37)

De plus en plus, les efforts pastoraux devront se concentrer davantage sur les personnes, les rejoignant hors des sentiers traditionnels. Avec la diminution du nombre de ministres ordonnés et de personnes consacrées, de plus en plus de laïques devront s'impliquer dans leurs communautés.

Le défi de notre Église diocésaine en ce début du XXI^e siècle est que les réaménagements pastoraux favorisent des communautés plus vivantes, plus dynamiques au service de la mission.



No 53 : Que des efforts continus soient faits au sein de chaque unité pastorale pour valoriser, promouvoir et organiser des services pastoraux en commun. Exemples : la pastorale du baptême, la pastorale auprès des malades, la pastorale jeunesse, la pastorale sociale, la liturgie...

No 54: Que les baptisés de notre Église diocésaine soient conscientisés à la situation actuelle du diocèse et des paroisses afin de favoriser une plus grande prise en charge de leurs responsabilités de baptisés. Cette sensibilisation pourrait se faire, entre autres, lors des homélies, des rencontres des mouvements diocésains, par l'entremise des médias et du site internet du diocèse...

No 55 : Que dans les paroisses des moyens soient mis en place afin d'intéresser et de motiver les adolescents, adolescentes et les jeunes adultes, surtout les parents, à s'impliquer dans leur communauté.

No 56 : Que dans toutes les réflexions et discussions concernant les réaménagements pastoraux, l'aspect prioritaire soit mis sur des communautés vivantes et dynamiques qui se prennent en main et qui mettent en action la mission de l'Église en offrant des services dans tous les secteurs de la pastorale.

No 57: Que les services diocésains déterminent un processus qui sera mis en œuvre lorsqu'il y aura lieu de réfléchir sur l'avenir d'un édifice paroissial, d'un lieu de culte ou d'une paroisse. Ce processus inclura la consultation des paroissiens et paroissiennes, jeunes adultes et adultes plus âgés et favorisera la participation du plus grand nombre dans la prise de décisions.

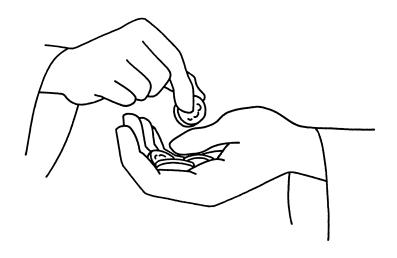
No 58 : Qu'une étude soit faite par le Conseil diocésain de pastorale concernant le rôle et les responsabilités de l'équipe d'animation pastorale (ÉAP) et du conseil de pastorale paroissiale (CPP) afin de déterminer si des changements doivent être apportés à ces deux instances.

LES FINANCES AU SERVICE DE LA MISSION

La mission première d'une paroisse est d'annoncer la Bonne Nouvelle et de faire connaître le message de Jésus-Christ. Cette importante mission se réalise surtout dans la mise en œuvre de tous les champs de la pastorale, ce qui signifie que des ressources financières doivent être attribuées, de façon adéquate, à la réalisation des activités et projets pastoraux.

Dans un document diocésain sur le rôle du comité paroissial pour les affaires économiques (CPAÉ), il est mentionné que le « CPAÉ a besoin de connaître la situation pastorale de la paroisse pour prendre des décisions éclairées lorsqu'il s'agit d'établir des prévisions budgétaires. »

Le défi de notre Église diocésaine en ce début du XXI^e siècle est de s'assurer que, malgré la diminution des ressources financières, l'administration des affaires économiques soit davantage axée sur la pastorale et la réalisation de la mission confiée à l'Église.



No 59 : Que les membres des comités paroissiaux pour les affaires économiques (CPAÉ) reçoivent une formation sur l'importance d'attribuer des ressources financières aux divers champs de la pastorale.

No 60 : Que de la formation soit offerte par le comité diocésain pour les affaires économiques aux membres des comités paroissiaux pour les affaires économiques (CPAÉ) et aux gérants et gérantes de paroisses pour leur faciliter une saine gestion de l'administration matérielle et financière des paroisses.

No 61 : Qu'une étude soit faite dans les paroisses concernant l'utilisation des édifices afin d'éclairer et de favoriser les prises de décisions.

No 62: Que dans les unités pastorales, on étudie, s'il y a lieu, la possibilité de rémunérer des agents et agentes de pastorale à temps partiel ou à temps plein avec des responsabilités précises et un mandat de l'évêque.

No 63: Que les membres des comités paroissiaux pour les affaires économiques (CPAÉ) sensibilisent les paroissiens et paroissiennes à l'importance de collaborer à la recherche et à la mise en œuvre de nouveaux moyens financiers pour aider les communautés. Que l'on étudie la possibilité d'approcher les gens pour les inviter à faire un don par prélèvements automatisés.

No 64 : Qu'occasionnellement, à la fin d'une célébration dominicale, un membre du comité paroissial pour les affaires économiques (CPAÉ) informe les paroissiens et paroissiennes de la situation financière de la paroisse.

No 65: Que le Conseil diocésain pour les affaires économiques (CDAÉ) accepte la responsabilité de conseiller les paroissiens et paroissiennes et les comités paroissiaux pour les affaires économiques (CPAÉ) à l'importance de la collaboration et de la discussion sur les moyens qui permettront aux paroisses de se regrouper.

Document produit par l'équipe diocésaine de travail responsable du Congrès d'orientation pastorale 2011



Diocèse d'Edmundston

60, rue Bouchard Edmundston (N.-B.) E3V 3K1 Tél. : (506) 735-5578

Téléc. : (506) 735-4271

Courriel: diocese@nbnet.nb.ca

Site Internet : www.diocese-edmundston.ca